

CONTRACEPTION et PRÉVENTION pour les femmes et les hommes de moins de 26 ans

- **Prise en charge à 100% de certains actes dans le cadre d'une procédure de dispense d'avance des frais (DAF) :**

MÉDECIN SAGE-FEMME

- La 1^{ère} consultation de contraception (cotée CCP, tarif à 55€20 en outre-mer),
- Une consultation de suivi la 1^{ère} année d'accès à la contraception,
- Une consultation annuelle, en lien avec la contraception, à partir de la 2^{ème} année de contraception, jusqu'à 25 ans révolus,
- Les actes liés à la pose, au changement, ou au retrait d'un dispositif contraceptif.

PHARMACIE

Les contraceptifs remboursables (pilules 1^{ère} et 2^{ème} génération, DIU, implant contraceptif).

LABORATOIRE

Certains examens de biologie médicale si nécessaire (glycémie à jeun, cholestérol total, triglycérides), dans la limite d'une fois par an.

Préciser sur les ordonnances :
« contraception moins de 26 ans »

CCP : 1^{ère} consultation « contraception et prévention » aux jeunes ♀ et ♂ jusqu'à 25 ans révolus (veille du 26^{ème} anniversaire) ; comprend l'explication des différents types de contraceptions possibles, leurs avantages/limites/inconvénients, une information sur la contraception d'urgence ainsi que sur la prévention des IST.

Elle ne peut être facturée qu'une seule fois par patient.

Elle peut être réalisée par une sage-femme uniquement pour les jeunes femmes de moins de 26 ans.

Les assurés n'ont rien à régler. En application de l'article L. 5134-1 du code de la santé publique, les mineures n'ont pas à obtenir le consentement de ses parents pour la prescription, la délivrance ou l'administration (prise de la pilule ou pose d'un stérilet) de contraceptifs.

- **Le secret sur l'ensemble du parcours contraceptif :**

Toutes ces étapes peuvent être protégées par le secret pour les personnes mineures qui en font la demande auprès du médecin, de la sage-femme, du pharmacien et du laboratoire (ou de l'IDE qui réalise le prélèvement) qui les rendront anonymes.

A noter : la notion de secret ou de procédure anonyme ne dispense cependant pas la/le mineur-e de vous communiquer son identité et son âge lorsque vous lui prescrivez un contraceptif.

- **RAPPEL : Préservatifs masculins gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans ou remboursés pour tous sans distinction de genre (♀ ou ♂) si prescrits.**

En pratique, comment facturer ?

Contraception des moins de 26 ans

